



stagiaire fonctionnaire : démission+autre contrat ds public

Par **zacary1989**, le **14/10/2009** à **12:49**

Bonjour,

J'ai fait une année de formation comme contractuel dans le public en tant que stagiaire fonctionnaire. Suite à cette, le jury ne m'a pas titularisé, mais a renouvelé le contrat pour un an. Si je postule comme contractuel dans un autre métier dans un autre ministère ou dans une autre administration de l'Etat, est ce que cela peut me dispenser de reverser les indemnités perçus depuis un an ?

ou est-ce que le concours est la seule voie de sortie sans rembourser les frais de formation ?

Dans un décret, il est écrit que si le stagiaire fonctionnaire trouve un autre poste dans le public de l'Etat, qu'il n'a pas à reverser les indemnités perçus .

Merci d'avance, cordialement